



Rapport public CEV BTS CIM 12/05/2023

Modalités d'examens des vœux

La commission d'examen des vœux s'est réunie le 12/05/2023 à 8h00.

Elle était constituée du Proviseur, DDFPT, CPE et 10 enseignants de différentes disciplines.

Les candidatures ont été étudiées en tenant compte des différents éléments mis à disposition, à savoir la fiche avenir, la lettre de motivation et les bulletins scolaires.

Les critères de sélection ont été ceux présents sur la fiche avenir de chaque candidat, à savoir :

- 1. L'avis sur la capacité à réussir du chef d'établissement.
- 2. La méthode de travail.
- 3. La capacité à s'investir.
- 4. Autonomie.
- 5. La cohérence du projet professionnel (notamment pour les candidats issus de la voie professionnelle).

La commission a été sensible au savoir-être de chaque candidat :

- Faire preuve de curiosité professionnelle et demander des conseils.
- Effectuer son travail en respectant les consignes et rendre compte.
- Respecter les horaires de travail et faire preuve de ponctualité.
- Faire preuve de motivation et s'impliquer dans son travail.
- Se présenter en tenue adaptée au milieu professionnel et avoir son matériel.
- S'intégrer de manière active au sein de l'équipe.
- Respecter les autres étudiants et le corps enseignant.
- Tenir compte des remarques formulées et garder la maitrise de soi.

Pour les candidatures étrangères, la commission a pris en compte les critères de sélection suivants :

- La validation du test de français (niveau C1 ou C2).
- Les résultats scolaires et les justificatifs de l'année scolaire 2022-2023 (bulletins).
- L'adéquation entre le parcours scolaire et la formation demandée.



Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission souligne :

- que chaque candidature a été étudiée avec la même bienveillance, peu importe son origine scolaire (Bac général, Bac technologique, Bac professionnel, réorientation).
- que la même importance est donnée à l'examen des remarques du dossier scolaire qu'à celui des résultats chiffrés.
- qu'un dossier scolaire soulignant une hétérogénéité des résultats ou d'attitude n'est pas valorisé, même en cas d'excellence dans certaines matières.
- qu'il est indispensable d'apporter beaucoup de soin à la rédaction de sa lettre de motivation. En effet, la commission déplore un trop grand nombre de lettre de motivation peu argumentée, avec beaucoup de fautes d'orthographe et souvent très négligée.
- Que le soin apporté à la lettre de motivation est primordial lorsqu'il s'agit d'une réorientation ou d'une rescolarisation en justifiant les éventuelles expériences professionnelles.

La commission recommande à chaque candidat de s'informer sur la formation proposée, en participant notamment à la journée Portes Ouvertes de l'établissement, mais aussi en demandant une immersion pour découvrir la formation. Cette recommandation est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit d'une réorientation.